

Plan Local d'urbanisme
Saint-Jean de Moirans

4C2 - Plan de zonage et prise en compte
des risques et aléas
Bourg, Archat, Le Gay

Echelle : 1/5000

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 2 mars 2026

RETRANSCRIPTION DE LA CARTE DES ALÉAS EN CLASSE DE RISQUES

Zones constructibles sous conditions
 Zones inconstructibles

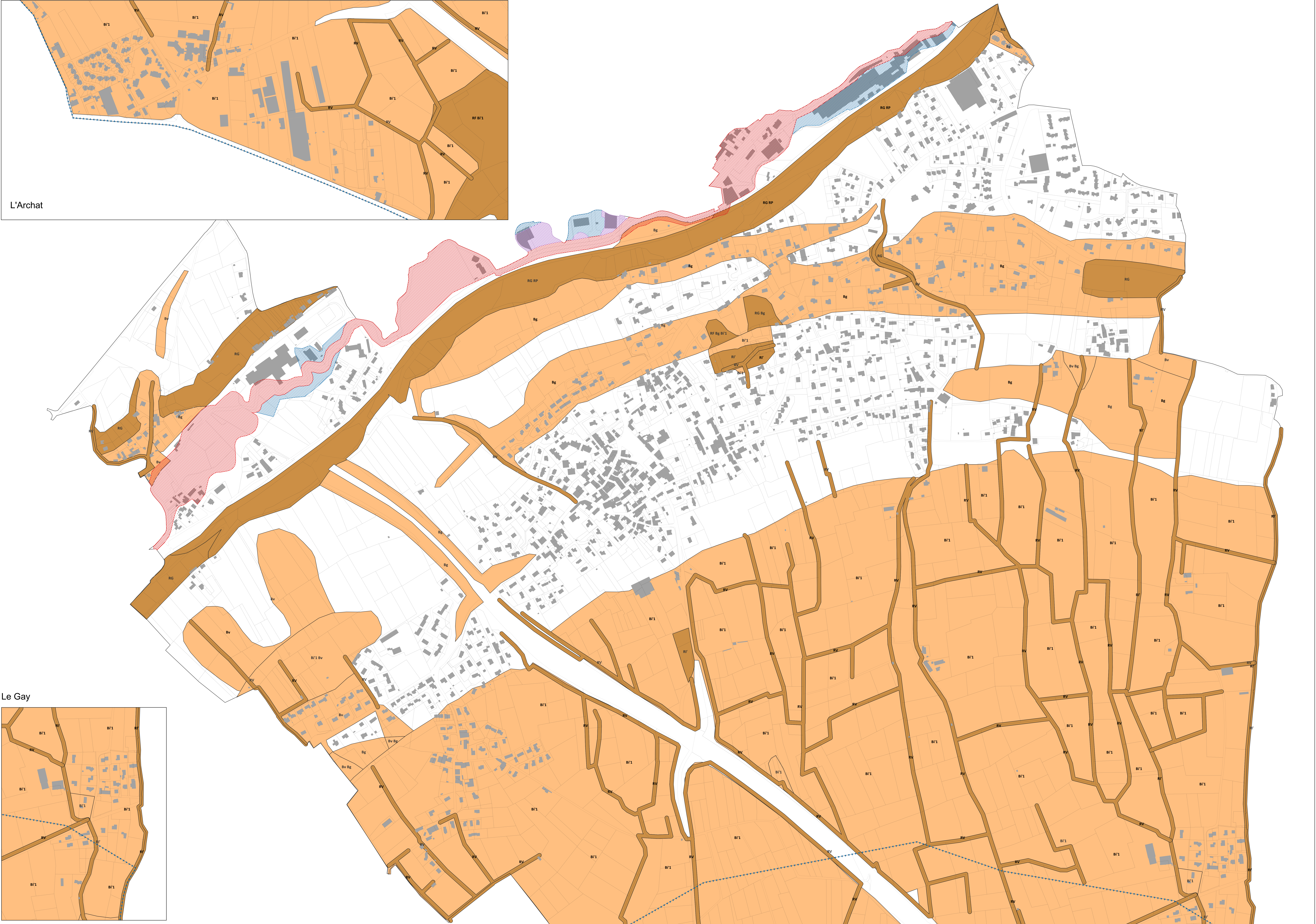
	Aléas faibles	Classe de risque	Aléas moyen	Classe de risque	Aléas fort	Classe de risque
Crues rapides des rivières	-	-	-	-	C3	R3
Inondations par pic de vent	I1	B1	I2	B2	I3	R1
Inondation par débordement de rivières	I1b	B1	I1c	B1	I1d	R1
Ruissellement sur versant	V1	Bv	V2	Bv	V3	Rv
Glissement de terrain	G1	Bg	G2	Bg	G3	Rg
Chutes de pierres et de blocs	-	-	P2	RP	P3	RP
Éclatement de canalisations	-	-	F2	RV	F3	RV

PPRI de la Morge valant SUP - Cf annexe 5-1

Zones de contraintes faibles, constructible sous conditions
 Projet possible sous maîtrise collective
 Zones d'interdictions

PPRI Isère Aval valant SUP - Cf annexe 5-1

Zones constructibles sous conditions



L'Archat

Le Gay